

## Annexe A : La rédaction inclusive et la nouvelle orthographe

### 1. La rédaction inclusive

La **Politique sur la féminisation des titres et des textes** de l'Université de Moncton, en vigueur depuis 1987 (SAC-870512), favorise le respect des genres masculin et féminin. À la suite de l'adoption de cette politique, la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton (FÉUM, 1969) est devenue la Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton (FÉECUM, 1988). Les associations professorales ont adopté à leur tour des noms inclusifs : APPUMAS (1995), ABPPUM (1997) et APPBCUSLM (1999)<sup>1</sup>.

En 2023, la FÉECUM a adopté un nom neutre : la Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton (FÉCUM). La même année, elle a révisé ses politiques en privilégiant des **formulations neutres** (ex. personne administratrice, personne candidate, personne employée, personne étudiante, personne gérante, personne membre, personne présidente d'élection, personne signataire). Voir à titre d'exemple la *Politique électorale* de la FÉCUM (2023).

Le Conseil de l'Université a adopté le terme « personne étudiante » et l'a intégré aux *Statuts et règlements* (CDU-230923).

L'Université valorise les pratiques de rédaction inclusive dans les communications écrites et orales. Ces pratiques comprennent aussi bien le respect des genres féminin et masculin dans la rédaction des textes (ex. les étudiantes et étudiants) que les formulations neutres (ex. la population étudiante).

### 2. La nouvelle orthographe

La **nouvelle orthographe** (ou l'orthographe rectifiée) fait référence aux *Rectifications de l'orthographe* proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française en décembre 1990.

#### **R : 23-SAC-090306**

- « Que le personnel, les étudiantes et les étudiants soient informés de l'existence de la nouvelle orthographe par le moyen de communiqués à la communauté universitaire, d'affiches, d'activités de sensibilisation et autres;
- que le personnel, les étudiantes et les étudiants soient informés du fait que la nouvelle orthographe est admise en tout temps dans les documents produits à l'Université de Moncton tels les travaux, les notes de cours, les plans de cours, les documents internes, les thèses et les mémoires;
- que l'on encourage les professeures et les professeurs de cours de français et de service d'aide en français, de rédaction, de communication et autres à sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'existence des deux orthographe. »

*Adopté à la réunion du Sénat académique du 6 mars 2009.*

<sup>1</sup> L'Association des professeurs du Centre universitaire de Shippagan (1977) devient l'Association des **professeures et professeurs** de l'Université de Moncton à Shippagan (1995). Au campus de Moncton, l'Association des bibliothécaires et des professeurs de l'Université de Moncton (1976) devient l'Association des bibliothécaires, **professeures et professeurs** de l'Université de Moncton (1997). Enfin, au campus d'Edmundston, l'Association des professeurs du Collège Saint-Louis-Maillet (1972) devient l'Association des **professeures, professeurs et bibliothécaires** du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet (1999).